

Alimentation animale: contrôles officiels, substances et produits indésirables

2000/0068(COD) - 13/02/2001 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission accepte la position commune unanime du Conseil, car celle-ci respecte l'esprit de la proposition initiale et certains des principaux amendements adoptés par le Parlement en première lecture.